

des journaux pour lesquels la vérité, la justice et la charité ne sont que de vains mots.

On peut bien, en certains cas, mépriser les attaques dont est l'objet, mais la chose n'est pas toujours possible ni à conseiller.

Du moment qu'une accusation fautive est de nature à scandaliser ou à causer du préjudice, on doit alors en faire justice.

Si, par exemple, certaines accusations sont de nature à faire perdre à un père de famille son autorité sur ses enfants, à lui enlever la confiance de sa femme, ou à faire perdre à un citoyen le respect et la confiance de ses concitoyens, ils doivent défendre leur réputation et faire la lumière sur les propos injustes tenus sur leur compte. Mais lorsque les injures n'ont pas d'autres inconvénients que de contrister, il faut les supporter patiemment et les offrir à Dieu qui ne manquera pas à sa promesse de nous en dédommager un jour. Peu importe ce que l'on pense de nous, si nous sommes agréables à Dieu qui voit le fond des cœurs!

De plus, nous ne pensons pas que ces causes soient de nature à ruiner le prestige de la magistrature, tout en admettant qu'elles ne sont pas besogne agréable.

D'ailleurs, on peut dire aux calomnieurs comme aux assassins : commencez les premiers, messieurs !

Il ressuscitera

" Nous assistons en ce moment aux funérailles du bill remédiateur," s'écriait le chef visible de l'obstruction, à la fin de la dernière session.

Il ressuscitera, nous l'espérons avec Mgr Taché, qui l'a prédit dans les termes suivants : " Une question n'est jamais réglée, tant qu'elle n'est pas résolue dans l'ordre et l'équité."

Le bonheur radical

" Comme le gouvernement manitobain a le bonheur de ne pas être sous la croix des évêques ; comme ce gouvernement a le souci de l'avancement intellectuel de ses administrés, il a supprimé des écoles inutiles, et il n'a fait que son devoir, tout simplement."

C'est ainsi que le *Réveil*, journal radical, entend le bonheur.